

## Comment payer mon loyer



### • 4 moyens de paiement pratiques :

- **Le Prélèvement automatique** : complétez le mandat de prélèvement SEPA dont le lien figure ci-dessous si vous souhaitez l'imprimer; et retournez-le nous accompagné de votre RIB, à l'adresse suivante : Versailles Habitat - provisoirement au 145 rue Yves Le Coz à Versailles (siège social en travaux de rénovation thermique au 8 rue Saint Nicolas – 78000 Versailles).

Précisez bien votre choix entre les 3 dates de prélèvement proposées : le 03, le 09 ou le 15 du mois.

Sans aucun frais, ce mode de paiement permet d'éviter les oublis et les retards. Souple, il peut être suspendu dès le mois suivant votre demande, si elle est faite avant le 20 du mois.

- **Le Virement sur le compte de Versailles Habitat** : les coordonnées du RIB sont disponibles auprès de l'Accueil de Versailles Habitat, demandez-les, et renseignez-les auprès de votre banque, sans oublier de préciser vos références locatives dans le libellé. Vous pouvez même choisir la date du virement.
- **Le Paiement sur votre extranet, sur [www.elocataires@versailles-habitat.fr](mailto:www.elocataires@versailles-habitat.fr) [2], ou même sur l'application smartphone de Versailles Habitat** : entrez votre numéro de TG et laissez-vous guider.
  - Si vous n'avez pas encore votre mot de passe d'accès, vous pouvez l'activer à tout moment.
  - N'oubliez pas de vous munir de votre numéro de TG figurant sur votre avis d'échéance.
- **Le Paiement du loyer par chèque** auprès de CTMO/ La Banque Postale : Attention, ce moyen de

paiement nécessite un délai de traitement plus long, susceptible de générer des relances automatiques.

- Vous devez faire parvenir le chèque dans une enveloppe timbrée, accompagné du Relevé d'Identité Locataire (RIL) à l'adresse indiquée sur le coupon figurant sur votre avis d'échéance (et joindre cette partie basse du coupon où figure un code-barres pour que le système puisse vous identifier).
- Si vous optez pour ce mode de règlement,  votre chèque doit nous être parvenu au plus tard le 10 du mois.

**Document(s) :**

 [Mandat de prélèvement SEPA Versailles Habitat](#) <sup>[3]</sup>

---

**Source URL:**<https://www.versailles-habitat.fr/content/comment-payer-mon-loyer>

**Liens**

[1] [https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/illustration\\_moyens\\_de\\_paiement\\_2.jpg](https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/illustration_moyens_de_paiement_2.jpg) [2] <mailto:www.elocataires@versailles-habitat.fr> [3] [https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/mandat\\_de\\_prelevement\\_sepa\\_versailles\\_habitat.doc](https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/document/article/mandat_de_prelevement_sepa_versailles_habitat.doc)